Jacques CHEVALLIER

Par : Jean-Yves Bonnard



Service historique de la Défense, Vincennes

- Informations
  - Nom : CHEVALLIER
  - Prénom(s) : Jacques
- Etat civil
  - Date de naissance : 26/07/1923
  - Ville de naissance : Gournay-sur-Aronde
  - Département de naissance : Oise
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - mécanicien
  - Date de décès : 17/08/1944
  - Lieu de décès : Saint-Jean-de-Thurac (Lot-et-Garonne)
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - FTP
  - Pseudonyme : Titi
  - Date d'engagement : 1/11/1941
  - Département(s) de résistance : Oise
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 4/9/1942
  - Lieu d'arrestation : Compiègne
  - Département d'arrestation : Oise
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Amiens

    - Date de condamnation : 24/07/1943
    - Motif(s) de condamnation :
      - Incendies et complicité d'incendies volontaires dans une intention d'activité communiste
    - Peine infligée : Travaux forcés
    - Durée de la peine : Perpétuité
    - Parcours carcéral :
      - Compiègne
      - Amiens
      - Eysses
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 18/12/1943
    - Numéro d'écrou à Eysses : 644
    - Motif de la levée d'écrou : Pris par coup de main du maquis
    - Date de la levée d'écrou : 20/07/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 7 mois, 2 jour(s)
- Reconnaissance
    - Statut : Interné résistant
    - Médaille de la Résistance
    - A titre posthume
    - Date du décret MRF : 31/12/1959

Biographie

Né le 26 juillet 1923 à Gournay-sur-Aronde (Oise), il est le fils de Marcel Sévère Chevallier (Vayres-sur-Essonnes, 1895 – La Croix Saint-Ouen, 1971), cressiculteur, et de Maria Laetitia Thieffin (Longueville 1904 – La Croix Saint-Ouen 1981). Jacques Chevallier est le deuxième enfant de la famille, Mireille le précédant (Vayres, 1922 – Attichy, 2022) et Muguette lui succédant (Gournay-sur-Aronde, 1925 – Clermont 2017). La famille déménage à La Croix Saint-Ouen où Mireille Chevallier épouse Lucien Thaye (La Croix Saint-Ouen, 1921 – Compiègne 2009) le 20 décembre 1941.

Mécanicien de profession, Jacques Chevallier demeure au domicile de ses parents à La Croix Saint-Ouen (Oise) au n°14 de la rue Jean-Jaurès. Il travaille depuis juin 1940 chez l'artisan mécanicien Stoppin et pour les Eaux-et-Forêts.

Son père, Marcel, l'aurait mis en relation avec Marius Dutriaux, ouvrier dans l'usine de bois Huygen à La Croix-Saint-Ouen et ancien membre du parti communiste. Ce dernier l'invite à rejoindre les Jeunesses communistes. Jacques Chevallier entre alors en contact avec Robert Georgelin en novembre 1941, responsable des Jeunesses communistes

lequel lui confie des missions : transport de valise de tracts depuis des gares, distribution de la propagande clandestine.

À la Croix-Saint-Ouen, Jacques Chevallier forme un triangle dont il prend la tête avec deux jeunes de la commune, son beau-frère Lucien Thaye, manœuvre à Nouryland, et André Langelez, manœuvre également.

Courant février – mars 1942, un interrégional communiste demande aux responsables locaux de préparer des actions dans l'Oise à l'occasion du 1er Mai. La Fête du Travail doit être un marqueur d'opinion. Robert Georgelin planifie un ensemble d'actions. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, Jacques Chevallier lance sur le local de la Légion des Volontaires Française (LVF), rues des Trois-Barbeaux à Compiègne, une grenade que lui a donné quelques heures plus tôt Claude Leroy. Il est associé dans cette action à Lucien Lesne et Roger Russeil qui font le gué pour le prévenir de toute visite imprévue.

Pendant ce temps, plus au sud, Lucien Thaye (au guidon d'un vélo prêté par son beau-père Marcel Chevallier) et André Langelez incendient des hangars contenant des meules de blé. Ils utilisent des engins incendiaires confectionnés par eux chez Jacques Chevallier avec du matériel apporté par lui-même.

Il aurait aussi réalisé des sabotages de la ligne téléphonique allemande en forêt de Compiègne.

Suite à un attentat manqué sur la voie ferrée Creil – Compiègne, le 13 août 1942 à Sarron (Oise), deux résistants, Jacques Bourgeois et Claude Leroy, sont arrêtés par la police allemande. Brutalisés, ils parlent et livrent des noms. Informé de l'arrestation, Jacques Chevallier part se cacher à Ris-Orangis (Essonne).

Pendant ce temps, la police judiciaire parvient à reconstituer la structure du groupe de la Jeunesse communiste de Compiègne. S'enchaînent une succession d'arrestations et de perquisitions le 4 septembre. Ce jour-là, Lucien Thaye, Lucien Lesne, André Langelez, Ernest Flury, Etienne Drujon, Marcel Chevallier et se fille Muguette sont arrêtés. Au domicile de ces deux derniers, la police française trouve un plan du carrefour de la forêt de Compiègne et une liste de cotisations. Peu après, afin de disculper ses parents, Jacques Chevallier se livre à la gendarmerie de La Croix-Saint-Ouen. Faute de preuve, Muguette Chevallier est relâchée.

Remis aux officiers de la 21e Brigade de police de Saint-Quentin (Aisne), il est molesté (courant électrique et matraquage).

Le 14 septembre, Jacques et Marcel Chevallier, René Grenier, André Langelez, Lucien Lesnes, Marcel Letort, Marcelle Lignereux, Paul Pinel, Roger Russeil et Lucien Thaye sont conduits à pied sous bonne escorte à la prison de Compiègne. Ils sont incarcérés

dans le quartier français après une fouille en règle face au mur. D'autres arrestations suivent dans l'Oise.

Un premier mandat de dépôt du juge d'instruction de Compiègne est prescrit à l'encontre de Jacques Chevallier (n° d'écrou 499) le 26 octobre 1942 pour incendie volontaire. Un second mandat est prononcé le 21 décembre suivant pour usage d'explosifs et activité communiste.

Le 12 juillet 1943, les communistes compiégnois sont enchaînés deux par deux et, sous bonne garde de gendarmes, sont emmenés à pied à la gare de Compiègne. Ils haranguent la foule et chantent la *Marseillaise* avant d'être installés dans des voitures réservées. Arrivés en gare d'Amiens, des autobus les conduisent à la prison « cellulaire », 445 route d'Albert.

Le 17 juillet, les prévenus sont conduits en autocar au palais de justice où un procès se tient à huis clos sous la présidence de M. Guernion. Accusés de propagande et d'activité communiste, Jacques Chevallier, Lucien Thaye et Marius Dutriaux (par défaut, puisque s'étant échappé à Compiègne) sont condamnés à cinq ans de prison et 1200F d'amende. Son père, Marcel, Jacques Bourgeois, Lucien Lesne, Marcel Letort et André Langelez sont condamnés à trois ans de prison et 1200F d'amende.

Le 24 juillet, la section Spéciale de la Cour d'Appel d'Amiens prononce la culpabilité de Jacques Chevallier dans les incendies et complicité d'incendies volontaires dans une intention d'activité communiste. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, peine confondue avec celle de cinq ans de travaux forcés. Commence alors une longue incarcération à Amiens.

Le 17 décembre 1943, Jacques Chevallier et seize de ses camarades sont conduits en autobus vers la gare d'Amiens, gardés par des Groupes Mobiles de Réserves (GMR). Ils sont embarqués dans des wagons cellulaires formant la queue d'un train de civils venant du Nord à destination de Paris. Ils sont ensuite emmenés en voitures cellulaires à la prison de la Santé et incarcérés dans les cellules du quartier Bas. Transférés le lendemain à la gare d'Austerlitz, ils prennent place dans un train de voyageurs par groupe de six par compartiment gardés par deux GMR à destination de Bordeaux, Langon puis Villeneuve-sur-Lot.

Les détenus sont incarcérés à la Centrale d'Eysses le 18 décembre 1943 où des groupes de résistance sont organisés. Jacques Chevallier (n° d'écrou 644) est bientôt affecté au groupe Raymond Blondin préau 3. Il se voit confier la mission de percer le plancher du dortoir 11 afin d'atteindre des armes qui se trouvent entreposées dessous.

Le 19 février 1944, l'organisation clandestine tente un soulèvement pour rejoindre le maquis nord du Lot-et-Garonne. Jacques Chevallier fait partie du nombre. Quelques semaines plus tard, il est admis à l'infirmerie, ce qui le sauve de la rafle du 30 mai 1944 au cours de laquelle des soldats de la Division SS *Das Reich* pénètrent dans la prison et ordonnent le rassemblement des détenus livrés par l'Etat Français. Près de 1200 hommes sont emmenés jusqu'à la gare de Penne d'Agenais, embarqués dans des wagons et transférés au camp de Royallieu, à Compiègne. Tous sont déportés le 18 juin 1944 à destination de Dachau. Parmi eux, Marcel Chevallier.

Le 19 juillet 1944 les groupes FTP Prosper (Ludovic Estrayer) et Soleil (René Coustellier) attaquent la centrale d'Eysses. Jacques Chevallier est libéré avec quarante autres détenus et entre dans le maquis le lendemain. Il intègre le groupe FTP du capitaine Dollé (René Schleidweiler). Le 17 août 1944, à la suite d'un échange de tirs avec un détachement allemand, le groupe du capitaine Dollé se replie en direction du coteau et est pris dans un guet-apens tendu par les miliciens. Jacques Chevallier est tué au combat avec six autres de ses camarades (François Albor, Pierre Delettre, Antoine Alves, Origine Molinié, Raymond Brouckseaux et Jean Toriklain) sur les communes de Saint-Romain, Saint-Jean de Thurac et Saint-Nicolas.

Les résistants sont enterrés le 20 août 1944 dans le cimetière de Villeneuve-sur-Lot (carré militaire). Le corps de Jacques Chevallier est exhumé et transporté dans la sépulture familiale dans le cimetière de La Croix Saint-Ouen depuis le 22 décembre 1949.

Sa condamnation bénéficie de l'amnistie par les ordonnances signées à Alger les 1er juillet 1943 et 9 août 1944.

Il est homologué sergent-chef FFI par arrêté du 27 janvier 1950 paru au JO le 7 février suivant (carte n°32451 du 22 juillet 1949). Il reçoit le titre d'interné résistant le 1er avril 1953 (carte n°1 203 03294). Il reçoit à titre posthume la Croix de guerre 39/45 avec palme et la médaille de la Résistance (décret du 31 décembre 1959, JO du 7 janvier1960).

Son nom figure sur la stèle de Saint-Jean-de-Thurac (aire de repos près du canal et de l'écluse) érigée en 1945 en hommage aux FFI tués le 17 août 1944 et sur le monument aux morts de La Croix-Saint-Ouen. Une plaque apposée sur la tombe familiale indique en sa mémoire « sergent-chef FFI assassiné par la Milice ».

Bibliographie

Jean-Yves Bonnard, "Le 1er mai 1942 dans le Compiégnois", in Annales Historiques Compiégnoises n°170, printemps 2025, p.44-57.

François Frimaudeau, "Le combat de Saint-Jean-de-Thurac, 17 août 1944", CD-ROM La Résistance en Lot-et-Garonne, AERI, 2011.
Émile Hérisson, "Mon village s’appelle La Croix Saint-Ouen", 1999, p.138.
La Gazette de l’Oise du 24 juillet 1943.
André Poirmeur, "Compiègne 1939-1945", 1968.